

Communiqué de presse

**Bilan 2014, orientations 2015 :
L'Anah intensifie ses interventions dans l'habitat privé
pour davantage de solidarité**

Vendredi 30 janvier, Blanche Guillemot, Directrice Générale de l'Anah, a présenté le bilan d'activité 2014 de l'Agence ainsi que les grandes lignes d'intervention pour 2015.

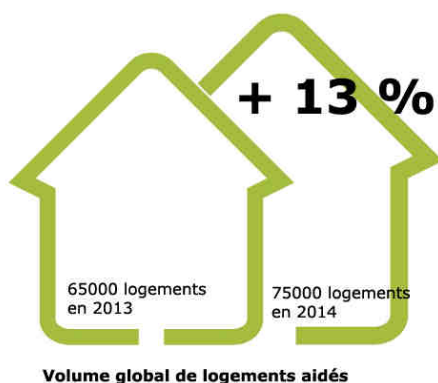
Bilan 2014 :

Un budget en augmentation : 717 M d'€ ont été accordés par l'Anah (dont 179M d'€ de Fart) contre 540 M d'€ en 2013.

Budget de l'Anah
+ 24,5 %



Davantage de logements aidés pour des travaux plus lourds : Ces aides ont permis de rénover près de 75 000 logements. 75% de ces logements rénovés sont occupés par des propriétaires très modestes¹. Le nombre de logements aidés grâce au régime d'aides aux propriétaires bailleurs a augmenté de 3,3% (hors bailleurs institutionnels) en faveur du conventionnement très social (+11%) et social (+3%).



Un impact économique positif : Cette activité a permis d'engager un volume de travaux de 1,4 Milliard

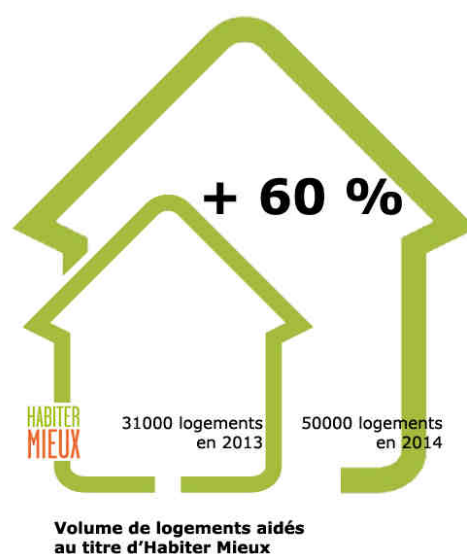
¹ Cf plafonds de ressources Anah 2015 : revenu annuel inférieur à 20 000 € pour une personne vivant en IDF, à moins de 15 000 € pour une personne vivant seule en province

d'€ soit l'équivalent de 28 000 emplois créés ou préservés.

Les axes d'intervention :

Une très forte montée en puissance de la lutte contre la précarité énergétique : priorité du gouvernement, la rénovation énergétique a bénéficié de moyens importants avec 571 M d'€ dont 169 M€ de Fart. Près de 50 000 logements ont été rénovés grâce au Programme Habiter Mieux pour une aide moyenne de 11 460 €. Depuis le début du programme, ce sont plus de 100 000 logements qui ont été rénovés.

Les enjeux de rénovation énergétique ont également été pris en compte dans les autres axes d'intervention de l'Agence, permettant des réhabilitations complètes d'habitat très dégradé ou de copropriétés en difficulté.

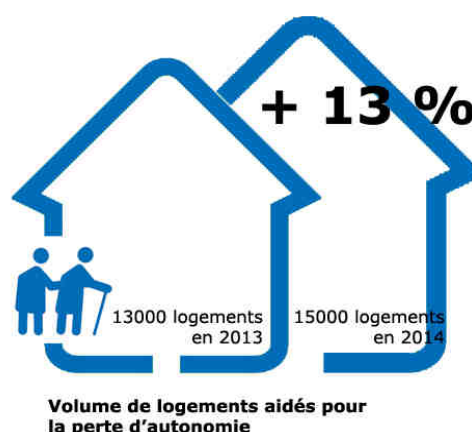


La lutte contre l'habitat indigne et les logements très dégradés : L'Anah y a consacré 133 M d'€. Sur 9150 logements rénovés, près d'1 sur 2 a fait des travaux de rénovation énergétique.²³ Si le nombre de logement rénovés est en recul par rapport à 2013 (12 150 en 2013), l'aide moyenne aux travaux est passée de 10 873€ à 14 577€.

Le redressement de copropriétés en difficulté : 51 M d'€ ont permis de rénover 13 000 logements et 30% d'entre eux ont bénéficié de travaux de rénovation énergétique. Si le nombre de logements aidés est en recul par rapport à l'année 2013, le montant moyen est en hausse avec un montant d'aide de 3 903 € (2 770 € en 2013). En effet en 2014 l'Anah a financé des opérations de redressement qui engendraient d'importants travaux de requalification. A contrario, en 2012 et 2013, les subventions de l'Agence avaient essentiellement permis la réalisation de travaux de mise en sécurité ou des travaux urgents. Par ailleurs, l'Anah a participé à l'élaboration de la première opération de requalification de copropriétés dégradées (ORCOD), prévue par la loi ALUR. Cette opération portera sur le quartier du Bas-Clichy à Clichy-sous-Bois.

L'adaptation des logements à la perte d'autonomie :

le montant des aides a augmenté en volume et en valeur par rapport à 2013 : conformément à l'objectif fixé, 15 000 logements ont été adaptés en 2014 (13 000 en 2013) pour un montant total de 50 M d'€ (44 M d'€ en 2013).



² Il convient d'ajouter 5 M d'€ affectés aux opérations de résorption de l'habitat insalubre.

³ RHI + THIRORI

Des aides équitablement réparties entre zones rurales et zones urbaines : 42% des logements ont été rénovés en zone rurale, 34% en zone urbaine et 24% en zone intermédiaire. Cette équité d'intervention est en cohérence avec la volonté de l'Agence de déployer ses outils sur tout le territoire en intervenant pour le programme expérimental de revitalisation de 54 centres bourgs et pour le nouveau programme national de renouvellement urbain dans environ 100 des 200 quartiers de la géographie prioritaire.

La délégation de compétence aux collectivités progresse pour une action davantage en proximité : le réseau de l'Anah est composé de 186 territoires de gestion, 112 collectivités délégataires dont 29 ont une totale autonomie de gestion. Cette implantation territoriale combinée à l'implication des collectivités locales permet d'améliorer le service rendu aux habitants et d'agir sur l'habitat privé occupé. En 2014, les programmes locaux d'amélioration de l'habitat occupent un rôle essentiel : 69% des aides ont été accordées dans le cadre d'opérations programmées, dont le nombre est passé de 818 à 827 en 2014.

Les priorités 2015 :

En 2015, l'Agence dispose d'un budget de 625 Millions d'€ (dont 123 M de FART) qui permettra de réhabiliter près de 73 000 logements dont 45 000 au titre de la rénovation énergétique.

Le projet de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte conforte l'intervention de l'Anah en faveur des travaux d'économie d'énergie. L'Agence poursuivra en 2015 le déploiement du programme Habiter Mieux, pour l'ensemble de ses bénéficiaires : copropriétaires, propriétaires occupants et bailleurs. Une réflexion sera engagée sur le développement de nouveaux outils financiers comme le micro crédit pour les particuliers.

S'agissant du maintien à domicile, l'Anah va engager un travail partenarial avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et les caisses de retraite pour simplifier le parcours des personnes souhaitant bénéficier d'une aide, et assurer une meilleure information. L'Agence souhaite rénover 15 000 logements en 2015 participant ainsi à l'objectif gouvernemental (80 000 logements adaptés à la perte d'autonomie d'ici à 2017).

L'année 2015 sera également consacrée au développement des nouveaux outils d'accompagnement et de redressement des copropriétés en difficulté, instaurés par la loi ALUR, et à la poursuite des actions de requalification de l'habitat indigne.

Pour Blanche Guillemot, directrice générale de l'Anah : *«la requalification de l'habitat ancien est stratégique pour la cohésion sociale. Les moyens qui nous ont été accordés sont importants. Ils nous ont permis d'intensifier nos interventions en faveur d'une politique du logement solidaire. Nous poursuivrons notre action en ce sens en 2015. Opérateur actif des programmes nationaux relatifs, notamment, à la revitalisation des centres bourgs et au renouvellement urbain, nous concentrerons nos moyens là où habitent les ménages aux revenus les plus faibles et où se concentrent les phénomènes d'habitat privé dégradé ».*

L'année 2015 sera enfin la première année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance que l'Anah signera prochainement avec l'Etat, stabilisant son cadre d'intervention pour les trois années à venir.

Contact presse : myra@frapiersaab.com – 06 70 10 82 24